



8 MARS 2024 : GRÈVE FÉMINISTE

#UN
JOUR
SANS
NOUS

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES A ÉTÉ INSTAURÉE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1977, SUITE À L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME DE 1975. C'EST UNE JOURNÉE DE MANIFESTATIONS À TRAVERS LE MONDE ET L'OCCASION DE FAIRE UN BILAN DE LA SITUATION DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ ET DE REVENDIQUER PLUS D'ÉGALITÉ EN DROITS.

Dans notre secteur de la Santé et de l'Action Sociale, 75% des personnels environ sont des femmes.

QUE DEVIENDRAIT NOTRE SECTEUR « UN JOUR SANS NOUS » ?

LE COMBAT DES FEMMES EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Aujourd'hui encore, 93% des femmes interrogées considèrent que les inégalités entre les femmes et les hommes restent tenaces : malgré des avancées obtenues par les mobilisations sociales et les luttes des femmes, d'énormes progrès sont encore à faire :

↳ DANS LE TRAVAIL :

26 % : C'EST L'ÉCART SALARIAL MOYEN ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, 82 % DES SALARIÉES À TEMPS PARTIEL SONT DES FEMMES, 63 % DES SALARIÉES SONT PAYÉES AU SMIC, LES FEMMES TOUCHENT UNE PENSION DE 40% INFÉRIEURE EN MOYENNE À CELLE DES HOMMES.

NOUS EXIGEONS :

↳ l'arrêt des politiques d'austérité qui entraînent la fermeture des hôpitaux et maternité de proximité, mettant en danger la vie des femmes que ce soit pour avorter, accoucher ou se soigner ;

Des moyens pour pouvoir accueillir dignement les femmes qui portent plainte, les écouter et mettre en œuvre des moyens de protection, l'application de l'ordonnance de protection, l'augmentation des moyens pour les associations qui accueillent les femmes victimes de violences.

↳ L'accès à l'IVG :

Le Droit reste fragile et est toujours remis en cause par certains partis politiques de droite et d'extrême droite. Son inscription dans la constitution (et non la liberté qui n'est pas suffisante pour garantir l'accès à l'IVG en terme de moyen). Pour cela la réouverture de centre de proximité doit devenir effectif.



LA CGT REVENDIQUE :

- ↳ L'égalité salariale :
- ↳ La revalorisation des salaires et des carrières, la reconnaissance des qualifications
- ↳ La fin des bas salaires et des temps partiels subis
- ↳ La réduction du temps de travail (32h)
- ↳ La retraite à 60 ans
- ↳ La reconnaissance de la pénibilité
- ↳ L'égalité et l'accès au droit de la santé
- ↳ Des services publics tout au long de la vie
- ↳ La suppression des jours de carence
- ↳ La prise en compte de la spécificité de la santé des femmes dans l'organisation du travail (menstruation, endométriose, PMA...)
- ↳ La prise en charge à 100% de l'IVG et la contraception et son accès
- ↳ La création de plans de formations, d'un grand plan de titularisation et de contrats à durée indéterminée, la nécessité de revaloriser les salaires et les carrières du secteur de la santé, du social et du médico-social,
- ↳ L'application du principe « à travail de valeur égal, un salaire égal »

LE 8 MARS N'EST NI LA FÊTE DE LA FEMME, NI LA FÊTE DES MÈRES OU ENCORE MOINS LA SAINT-VALENTIN !

LE 8 MARS 2024, TOUTES ET TOUS DANS LA RUE !

↳ POUR OBTENIR L'ÉGALITÉ ET DE NOUVEAUX DROITS POUR LES FEMMES ET POUR TOUS, ↳ CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX SALARIÉ.E.S DU SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL PRIVÉ ET PUBLIC !

↳ IL EST TEMPS DE PRENDRE SOIN DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE QUI PRENNENT SOIN DE LA POPULATION !